

École professionnelle de Bâle

Vers des examens orientés compétences

L'apprentissage doit être orienté vers les compétences opérationnelles, qui sont attendues des professionnels qualifiés sur le marché du travail. Il en va de même pour l'enseignement et la procédure de qualification dans les écoles professionnelles. Il s'agit là d'un défi, surtout en ce qui concerne les examens.

Par Karin Zindel (École professionnelle de Bâle), Ursula Scharnhorst, Daniel Schmuki et André Zbinden-Bühler (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle)

Exemple d'examen: «Vera, 20 ans, travaille comme fleuriste avec CFC et vit chez sa mère. Elle gagne 3500 francs brut par mois. Vera est assurée auprès de la caisse-maladie Visana, à Berne. Elle a une franchise de 300 francs et paie une prime mensuelle de 521,60 francs. Lorsqu'elle a dû payer cette somme pour la première fois, elle a été abasourdie. Elle cherche à présent des alternatives et se pose les questions suivantes: Quel est le montant optimal de franchise? Quelle est la caisse la moins chère? Où trouver ces informations? Y a-t-il des pièges à éviter? Et comment rédige-t-on une lettre de résiliation?»

Cet exemple est tiré d'un examen orienté compétences dans l'enseignement de la culture générale (ECG), qui comprend des tâches en lien avec les domaines Langue et communication ainsi que Société. Il diffère d'un examen orienté savoir par les aspects suivants:

- Il part d'une situation réaliste et plutôt complexe.
- Il est transposable dans la pratique; de manière plus ou moins autonome, les apprentis doivent analyser et évaluer la situation afin d'aboutir à des solutions.
- La situation n'est pas posée de manière artificielle pour servir de cadre à des questions de savoir pur, qui peuvent aussi être résolues sans lien avec une situation précise. Elle n'est pas non plus «morcelée», car des questions divisées en petites étapes conduiraient les apprentis à donner des réponses prédéfinies.
- Les apprentis doivent activer différents types de savoirs (notamment conceptuel et procédural) de manière ciblée afin d'accomplir la tâche en question.

- Cette dernière requiert une étape minimale de transfert de la part des apprentis. Cela implique qu'aucun autre contenu couvrant le même sujet n'a été traité pendant l'enseignement. Les épreuves d'examen (composées des données et des consignes) doivent toutefois toujours appartenir à la catégorie de tâches qui définissent la compétence.

Instrument d'auto-évaluation en cours d'élaboration

Le manuel «Processus de développement des professions» du SEFRI souligne le principe d'orientation vers les compétences. Cela vaut aussi pour les tests et les examens dans l'ECG et l'enseignement des connaissances professionnelles (contrôles continus, évaluations ponctuelles, examens de fin d'apprentissage, etc.). Organiser des examens orientés compétences dans les écoles professionnelles ne signifie toutefois pas pour autant que les compétences décrites dans les plans de formation et d'études doivent être évaluées directement et dans toute leur complexité: le contexte scolaire ne le permet que dans des cas exceptionnels. De tels examens sont cependant tout à fait applicables, comme le montre l'exemple ci-dessus.

L'idéal serait de pouvoir satisfaire pleinement l'exigence d'orientation vers les compétences. Il faudrait d'abord que tous les plans de formation, les plans d'études des écoles et les moyens d'enseignement soient axés sur la réalité professionnelle et privée des apprentis. Or ils ne le sont qu'en partie. En outre, les procédures de qualification (PQ) devraient toujours viser à la

vérification de compétences; par exemple, elles ne pourraient pas porter sur des connaissances spécialisées isolées et devraient prendre en compte des exigences interdisciplinaires (compétences méthodologiques, sociales et personnelles). D'après notre expérience, la réalité reste bien différente dans beaucoup d'écoles professionnelles: souvent, les épreuves de la PQ et les contrôles sont peu orientés compétences. Mais aucune recherche ne permet de confirmer cela. Il n'existe pas non plus d'étude qui attesterait que le manque de qualité des examens de fin d'apprentissage (cf. évaluation d'Amos et al.) est résolu. Il est toutefois prévu que les écoles reçoivent, dans un futur proche, un instrument d'auto-évaluation leur permettant de déterminer le fonctionnement et les défis de l'orientation vers les compétences au sein de leur établissement. Le projet est placé

Les plans de formation, les plans d'études des écoles et les moyens d'enseignement ne sont que partiellement axés sur la réalité professionnelle et privée des apprentis.

sous la responsabilité de la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle), de la TR EP (Table ronde Écoles professionnelles) et du SEFRI. L'IFFP soutient le projet dans la phase de développement et de mise en œuvre.

L'exemple bâlois

L'École professionnelle de Bâle s'occupe aujourd'hui déjà systématiquement du

développement d'examens orientés compétences. La direction a commencé par consacrer une année à la mise en place d'une compréhension commune de l'enseignement et des examens orientés compétences en suivant des instructions fondées sur le plan théorique. L'année d'après, en 2017, une conférence obligatoire a été organisée pour les enseignants sur le thème «Saisir correctement les compétences». L'exposé introductif a été suivi d'un approfondissement dans les groupes de branches, avec le soutien de didacticiens de l'IFFP et de la FHNW (Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse). L'objectif pour 2018 consiste à élaborer, dans chaque groupe de branche, trois contrôles orientés compétences et à les retravailler en fonction des feedback des didacticiens. Les travaux se concentrent sur les contrôles écrits, car ces derniers sont en général moins orientés compétences que les autres formes d'examen. En juin 2018, les groupes de branches mettront ces épreuves en commun.

L'objectif est que, d'ici cinq ans, les contrôles écrits ne contiennent plus

qu'un tiers au maximum de tâches portant sur du savoir pur. Ce dernier doit être essentiel pour la compétence visée. Les deux tiers restants devront être composés de petites et de grandes tâches de transfert, qui partent de situations plutôt complexes, avec des problèmes à résoudre, et qui demandent un traitement plus approfondi. Il s'agit de tâches dont la résolution nécessite la combinaison ciblée de plusieurs éléments de savoir et l'utilisation d'instruments correspondants. Ainsi, les apprentis ne doivent pas seulement connaître et comprendre des choses, ils doivent aussi pouvoir les analyser et les évaluer.

Adapter également l'enseignement

Qui dit examens orientés compétences dit aussi enseignement adapté – cet effet rétroactif des PQ et des contrôles orientés compétences sur l'enseignement est voulu. De cette manière, l'enseignement en vue de la PQ deviendra un standard positif. Dans ce contexte, un principe central du message relatif à la loi sur la for-

mation professionnelle est rempli («L'école a pour rôle d'inscrire l'expérience pratique dans un cadre théorique en vue d'assurer une orientation durable. Il n'importe plus tant aujourd'hui de savoir quel est, entre la théorie et la pratique, l'élément prioritaire dans le système dual mais bien plus d'intégrer ces deux éléments au sein d'une formation globale.») À l'École professionnelle de Bâle – comme dans d'autres établissements – ce développement a déjà commencé. Il tient compte

L'objectif de l'École professionnelle de Bâle est que, d'ici cinq ans, les contrôles écrits ne contiennent plus qu'un tiers au maximum de tâches portant sur du savoir pur.

des conditions essentielles pour la réussite d'un tel processus: le courage de mettre à disposition ses propres supports pour des développements coopératifs, le soutien de la part de la direction d'école et des didacticiens en termes d'objectifs et de planification des ressources, et le temps d'expérimenter par étapes.

Notions et faits relatifs à l'orientation vers les compétences

Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible. En fonction de la situation, elle active pour ce faire:

- des ressources internes (savoirs, aptitudes et comportements), et
- des ressources externes (outils ou encore moyens auxiliaires).

Acquérir des compétences opérationnelles signifie:

- assimiler, lors d'activités concrètes dans la profession et au quotidien, un savoir-faire relié à une situation et qui n'est pas enregistré de manière systématique (en tant que règle d'application), mais épisodique (en tant que cas);
- décrire un savoir-faire de manière explicite, en suivant des instructions

données dans la pratique ou pendant l'enseignement, l'analyser et le relier à des connaissances spécialisées et à des exigences interdisciplinaires.

Des contrôles et des examens orientés compétences à l'école professionnelle:

- sont importants, car l'examen porte sur ce qui a été enseigné et appris;
- ne résultent pas simplement de plans de formation et de programmes de cours orientés compétences, mais doivent être développés en commun;
- visent à une utilisation du savoir et des capacités qui soit la plus authentique, la plus réaliste, la plus complexe et la plus réfléchie possible;
- augmentent les chances que le savoir scolaire soit utilisé de manière flexible et efficace par les apprentis, que ce soit dans l'enseignement ou dans la pratique.

.....
L'épreuve d'examen évoquée dans le texte et les références bibliographiques sont disponibles sur www.panorama.ch/revue > Download.